



Accaparement de terres pour la production d'huile de palme en Ouganda

FICHE | MAI 2013



**Les Amis
de la Terre
International**

mobiliser, résister, transformer

Le cas

Wilmar International, l'une des plus grandes entreprises de production d'oléagineux au monde, développe des plantations d'huile de palme sur des îles riches en biodiversité situées sur le Lac Victoria en Ouganda, en partenariat avec le gouvernement ougandais, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et la société kényane productrice d'oléagineux BIDCO. La première phase du projet a été clôturée en 2011 et, bien que divers problèmes sociaux et environnementaux¹ aient été identifiés, la seconde phase du projet est actuellement toujours en cours. Cette seconde phase consiste à étendre les plantations d'huile de palme à plusieurs autres îles. Bien qu'il soit présenté comme un effort de réduction de la pauvreté, ce projet provoque de nombreux déplacements, l'insécurité alimentaire et des déforestations.

Des questions de taille se posent quant à la justification du financement du projet par des donateurs et des investissements privés. Les Amis de la Terre International soutient les revendications des communautés affectées en faveur de la restitution des terres injustement accaparées, de garanties pour la protection des droits sur les terres communautaires, la compensation de la destruction des cultures et la protection sur le long terme des forêts, de l'eau et d'autres ressources naturelles communautaires.

Qu'est-ce que le projet pour l'huile de palme en Ouganda ?

- Le Vegetable Oil Development project (VODP) a été lancé en 1998 par le gouvernement ougandais, la Banque mondiale et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA). L'objectif avoué du projet consistait à vaincre la pauvreté, tout en accroissant la production d'huile de palme destinée à la consommation domestique en Ouganda. La Banque mondiale s'est retirée du projet en 2004, au motif qu'il pourrait être incompatible avec ses politiques forestières internes.²
- Le projet sur l'Île de Bugala, dans la région du Kalangala, est dirigé par Oil Palm Uganda Limited (OPUL). OPUL est une filiale à 90 % de Bidco Uganda. Bidco Uganda est une joint venture formée entre Wilmar International, Josovina Commodities et Bidco Oil Refineries, société basée au Kenya. Wilmar International détient 39 % des actions de la joint venture. Wilmar détient également 50 % des actions de Josovina Commodities, de sorte qu'il est probable qu'elle détienne un contrôle majoritaire dans Bidco Uganda et, par conséquent, également dans Oil Palm Uganda Limited. Le projet a également bénéficié d'un financement de 12 millions de dollars du gouvernement ougandais et de 20 millions de dollars du FIDA.³

Accapement de terres pour la production d'huile de palme en Ouganda

- La première phase du projet consistait à planter 10 000 hectares de palmiers à huile sur les îles de Kalangala, ce qui implique la conversion d'au moins un quart de la terre de l'île principale, Bugala.⁴ Jusqu'à présent, seuls 7 500 hectares ont été plantés.⁵
- En 2010/11, une évaluation interne de la première phase a recommandé la poursuite du projet. La phase suivante en est au stade de l'acquisition d'une nouvelle superficie de terre de 10 000 hectares.⁶
- Dans le cadre de l'accord tripartite, le gouvernement ougandais est tenu d'acquérir des terres « libres et quittes de toute charge » au nom du projet, sur la base d'un bail de 99 ans. Les parties au contrat affirment que les terres seront acquises à des propriétaires désireux de vendre sur une base « acheteur consentant – vendeur consentant ». Le secteur privé s'est néanmoins activement impliqué dans le processus d'acquisition de terres et le président de Wilmar International s'est rendu dans les îles pour « tracer la voie d'une acquisition rapide de terres ».⁸
- Les communautés se plaignent de l'insécurité alimentaire croissante sur l'île depuis que de grandes zones autrefois consacrées à des cultures destinées à la consommation locale ont été converties en plantations de palmiers à huile. Le conseil de district local de Kalangala, la principale zone cible de la première phase du projet, s'est plaint que le projet contribue à l'insécurité alimentaire.¹³
- Ce projet a également alimenté la spéculation foncière, les défrichements illicites et les conflits communautaires : de riches propriétaires terriens qui ne vivent pas sur l'île ont tenté d'acquérir plus de terres sur l'île, sans aucun égard pour les accords de tenure antérieurs.¹⁴
- Une étude des impacts sur l'égalité hommes femmes a montré qu'il est difficile pour les femmes de tirer profit des plantations de palmiers à huile. Elle a en outre mis en lumière le fait que le projet pourrait encore marginaliser les femmes en supprimant l'accès aux terres, aux forêts et autres ressources détenues par la communauté et dont les femmes sont les plus dépendantes. L'étude a recommandé qu'une analyse détaillée des effets du projet sur les groupes les plus vulnérables, entre autres les femmes, soit réalisée.¹⁵

Quels sont les impacts du projet huile de palme en Ouganda ?

- Les communautés qui vivent et travaillent sur les terres acquises pour les plantations de palmiers à huile ont été déplacées, souvent sans aucune compensation ni alternative pour subvenir à leurs besoins. Bon nombre d'entre elles se sont vu promettre qu'en participant au projet, elles pourraient légaliser leur revendication sur les terres, mais il n'en a rien été.⁹
 - Si le FIDA affirme que le projet a généré de l'emploi, ses propres analyses montrent que 95 % des emplois créés par les plantations sont attribués à des travailleurs migrants venus d'autres régions du pays, et pas aux membres des communautés locales. Les travailleurs migrants reçoivent des salaires de loin inférieurs au salaire moyen pratiqués sur l'île.¹⁰
 - Une grande partie des plantations de palmiers à huile se trouve dans des zones précédemment couvertes par une forêt naturelle. Selon les rapports du FIDA, les médias et des interviews avec des membres de la communauté, nous estimons que 3.600 hectares de forêt ont été détruits pour laisser la place aux plantations de palmiers à huile. Outre des impacts environnementaux et climatiques lourds, cette déforestation a dépouillé de très nombreux habitants des îles qui dépendent de la forêt pour trouver leur nourriture, leurs médicaments et un moyen de subsistance.¹¹
 - Deux villages ont déposé des plaintes selon lesquelles leurs principales sources d'eau ont été rendues inutilisables par la pollution ou par la plantation qui entrave leur accès, ce qui rend impossible l'accès à de l'eau propre pour des centaines de personnes.¹²
- ### Questions sur la mise en œuvre du projet :
- L'expansion du projet se poursuit, illégalement, sans qu'aucune étude sur les impacts environnementaux ou sociaux (EIE) ait été menée. L'Ouganda a pour politique d'exiger la réalisation d'une EIE avant la mise en œuvre de tout projet. Le FIDA et le gouvernement ougandais prétendent avoir tenu compte des leçons tirées de la première phase en ce qui concerne la gestion environnementale efficace et la façon d'aborder les incitants pour les agriculteurs et les contraintes auxquelles ils sont confrontés. Ces aspects devaient être abordés par une étude d'impact social et environnemental complète qui n'a pas été menée.¹⁶
 - La conception initiale du projet comprenait un engagement en faveur de plusieurs initiatives visant une amélioration de nature socio-économique pour les communautés, par exemple la construction de routes et la mise en place de soins de santé. Or, les routes manquent encore dans certaines zones. L'infrastructure est financée par le gouvernement, alors que les bénéfices en sont attribués au projet.
 - Le FIDA et le gouvernement ougandais ont justifié à de nombreuses reprises le projet en invoquant son objectif avoué : « réduire la grande dépendance de l'Ouganda aux huiles végétales importées par la promotion de la production d'huile végétale domestique. » Pourtant, le FIDA admet que l'objectif de 40 000 hectares destinés à la zone de

plantation produira une quantité deux fois supérieure à la consommation domestique de l'Ouganda. Le secteur privé a également lourdement investi dans une usine de transformation d'une capacité largement supérieure aux besoins de la consommation nationale.¹⁷ Par conséquent, une grande partie de la production sera vraisemblablement exportée, ce qui privera les communautés de terres qu'elles pourraient utiliser pour produire de la nourriture destinée à la consommation locale.

- Plusieurs lois foncières nationales ont été violées : i) l'Article 26(2)(a) de la Constitution qui interdit l'acquisition obligatoire de terre ; ii) la loi sur l'acquisition des terres qui impose des procédures de compensation en cas d'acquisition de terres par le gouvernement ; et iii) la loi nationale sur l'environnement de 1988, qui est violée dans la mesure où le projet ne respecte pas une zone tampon de 200 mètres entre la plantation et le Lac Victoria.¹⁸

Revendications envers Wilmar International, le gouvernement ougandais et le FIDA en faveur de l'arrêt de l'accapement de terres en Ouganda :

1. Les exigences des communautés doivent être traitées immédiatement :
 - les terres accaparées doivent être restituées ou des terres d'égale valeur doivent leur être attribuées ;
 - les communautés doivent recevoir une compensation adéquate pour les cultures détruites ;
 - la résolution des litiges en cours et la sécurité de tenure pour les terrains restants.
2. Le projet ne peut se poursuivre que s'il respecte la législation nationale, y compris les réglementations relatives à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement impliquant un processus de consultation des parties prenantes.
3. Le principe du consentement préalable, libre et éclairé doit être appliqué à toutes les zones du projet et aucune terre ne doit être prise sans le consentement de la communauté.
4. Aucune zone forestière naturelle ne doit être convertie en plantations de palmiers à huile et aucune plantation de palmiers à huile ne doit être autorisée dans des zones

Droite : un homme et sa machine sur un site de plusieurs centaines d'hectares nouvellement « nettoyé » sur les rives du lac. Cette terre que les locaux pensaient être une terre commune et, de ce fait, destinée à une utilisation publique, a soudainement été accaparée par le propriétaire de la plantation, BIDCO.

Un document a été présenté aux autochtones qui se sont vu affirmer que dorénavant, BIDCO était le nouveau propriétaire. Bon nombre d'entre eux ont été invités à participer à une réunion lors de laquelle ils ont reçu entre 5 000 et 7 000 shillings (1,5 - 2 €) et il leur a été demandé de signer. Leurs signatures sont à présent utilisées pour prouver qu'ils ont reçu une compensation pour la terre. Dans les trois mois qui ont suivi, la forêt a été détruite, les arbres ont été abattus et enterrés pour qu'ils pourrissent et fertilisent le sol.

déboisées au cours des 3 dernières années.

5. Toutes les informations relatives aux impacts sociaux et environnementaux du projet doivent être mises à la disposition des communautés.

Le gouvernement ougandais devrait également :

1. Veiller à respecter les dispositions de la loi foncière ougandaise et ne pas autoriser l'acquisition obligatoire de terres à des fins d'investissement.
2. Veiller à ce que les communautés aient accès à des recours et à des procédures judiciaires équitables.
3. Contrôler les projets fonciers afin de s'assurer qu'ils ne soient pas contraires à la législation, aux droits des communautés et aux droits de l'homme et adopter les mesures qui s'imposent.

Les investisseurs qui financent Wilmar International devraient :

1. User de leur influence sur la société pour résoudre les problèmes qui se posent dans les activités d'exploitation de Wilmar et retirer tout prêt ou vendre leurs actions si Wilmar ne respecte pas leurs politiques de durabilité.
2. Veiller à ne pas investir dans des projets impliquant l'accapement de terres en réalisant une due diligence. Due diligence est préalable par définition.
3. Développer et mettre en œuvre des politiques visant à s'assurer que les investissements fonciers ne contribuent pas à générer des conflits avec les communautés, à provoquer la déforestation ou à donner lieu à des violations de la loi, tant dans le pays hôte que dans le pays d'origine.



- Déterminer les impacts à long terme, plus étendus, de leurs investissements sur les actionnaires et la société et passer à des modèles d'investissement plus durables.
- Veiller à ce que leurs investissements s'inscrivent dans la lignée des droits de l'homme et des principes environnementaux acquis ratifiés tant par le pays hôte que par leur pays d'origine, par exemple ceux qui sont inscrits dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts du CSA.

Les gouvernements de l'UE devraient :

- Supprimer les objectifs et subsides de l'UE en faveur des biocarburants qui entretiennent l'expansion des plantations de palmiers à huile en dehors de l'Europe.
- Arrêter de subsidier la production d'huile de palme dans les pays en développement, plus particulièrement dans un but de production de biocarburants.
- Garantir des recours légaux pour les communautés, également dans les pays d'origine des investissements.
- Veiller à ce qu'en Europe, les sociétés et les investisseurs fournissent des informations sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités et de leurs investissements et à ce que les communautés et les ONG aient accès à des informations fiables (par exemple en incluant ces informations dans les exigences en matière de communications financière des entreprises).

Gauche : Nathaniel Bagira est l'un des rares habitants du petit village de Kasenyi à ne pas avoir perdu de terre. Il est toutefois inquiet à l'idée que lorsque la forêt aura été consommée par la plantation, sa parcelle de 3,7 hectares pourrait être donnée à la société. Sans cette parcelle, il n'aura plus rien et surtout aucun moyen de subvenir à ses besoins.

Droite : Edison Musiimenta, Rosemary Nabukeera et sa fille Maureen Nuwagaba viennent de l'intérieur du pays. Il y a près de huit ans, Edison est venu à la recherche d'un travail. Il a été à ce point impressionné par la qualité du sol et des cultures qu'il a demandé à obtenir une petite parcelle de terre à cultiver. Edison est à présent l'un des plus gros producteurs de charbon de bois qu'il vend en grands sacs à un agent de l'intérieur du pays. Il affirme qu'il reçoit environ 10 000 shillings (3 €). Mais cette activité est à présent menacée par le développement de la plantation.



- Friends of the Earth International (2012), "Land, life and justice: How land grabbing in Uganda is affecting the environment, livelihoods, and food sovereignty of communities," <http://www.foeurope.org/new-report-uncovers-land-grabs-230412>
- IFAD (2011), "Republic of Uganda Vegetable Oil Development Project Interim Evaluation", http://www.ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/prj/region/pf/uganda/vodp.pdf
- Republic of Uganda, Vegetable Oil Development Project 2 (VODP2), Project Design Document, Working Paper 4: Oil Palm Development
- Ibid.
- Échange d'e-mail avec du personnel de BIDCO, avril 2013
- IFAD (2011), Vegetable Oil Development Project Interim Evaluation http://www.ifad.org/evaluation/public_html/eksyst/doc/prj/region/pf/uganda/vodp.pdf
- Lettre de l'IFAD aux Amis de la Terre International, mars 2013
- Physical Progress Report for Buvuma District Palm Development Project, 2012
- Enquête des Amis de la terre sur les personnes déplacées à Kalangala, 2013
- Republic of Uganda: Vegetable Oil Development Project 2 (VODP2), Project Design Document, Working Paper 4: Oil Palm Development
- Interviews des Amis de la Terre avec les communautés, recherche principale, 2013
- Lettre communautaire au bureau du district pour les eaux, Kalangala – Source d'eau polluées 2012
- Les Amis de la Terre / Nature Palace Foundation, 2013
- Les Amis de la Terre / Nature Palace Foundation, 2013
- Piacenza, Claudia (2012), "Negotiating gendered property relations over land: oil palm expansion in Kalangala district, Uganda", University of Wageningen, Netherlands, http://www.academia.edu/2079767/Negotiating_gendered_property_relations_over_land_oil_palm_expansion_in_Kalangala_district_Uganda
- Les Amis de la Terre / Nature Palace Foundation 2013
- République d'Ouganda : Vegetable Oil Development Project 2 (VODP2), Project Design Document, Working Paper 4: Oil Palm Development
- Constitution de la République d'Ouganda <http://www.ec.or.ug/docs/Constitution.pdf>

Droite : nombreux sont les gens comme Edward Okello, âgé de 36 ans. Originaire de l'intérieur du pays, il est employé dans la plantation pour abattre ce qui fut une forêt tropicale dense. Il ne considère pas que son travail soit destructeur, il est tout simplement heureux d'avoir un travail.

Ci-dessous : Nombreux sont les habitants des îles qui obtiennent un revenu en vendant le surplus de fruits et légumes produits par leur jardin ou récoltés dans la forêt. Cette île riche fournissait un approvisionnement abondant et gratuit de jacques, de mangues, de fruits de la passion et de bananes.



La présente publication est une réalisation conjointe des Amis de la Terre Europe (FoEE) et des Amis de la Terre International (FoEI).

Les Amis de la Terre International est une fédération internationale qui regroupe 75 organisations environnementales nationales et compte plus de 2 millions de membres et de sympathisants dans le monde entier. Nous mettons en cause le modèle économique actuel et la mondialisation des entreprises, tout en promouvant des solutions qui contribueront à créer des sociétés durables sur le plan environnemental et socialement justes.



Les Amis de la Terre reconnaît avoir bénéficié du soutien de l'Union européenne pour cette publication. Les Amis de la Terre est seule responsable du contenu de la présente publication et la Commission n'est en aucune façon responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y sont contenues.

Les Amis de la Terre Europe

Mundo-b building, Rue d-Edimbourg 26,
1050 Bruxelles, Belgique
tél : +32 2 893 1000 fax : +32 2 893 1035
www.foeurope.org

Les Amis de la Terre International

P.O. Box 19199
1000 GD Amsterdam, Pays-Bas
tél : +31 20 622 1369 fax : +31 20 639 2181
www.foei.org